

## | Formation en droit des étrangers : la procédure d'asile et l'accueil des demandeurs d'asile

Au terme de la formation, les participants identifieront clairement la procédure d'asile ainsi que les critères d'octroi. Par ailleurs, ils auront reçu un éclairage sur l'orientation des décisions émanant des autorités compétentes suite à la réforme de 2007.

Liège – 10 décembre 2010



Un formateur de Droits Quotidiens  
Zaverio MAGLIONI, avocat au Barreau de Liège



- ▶ Déterminer le statut d'une personne sur base de sa situation et ses documents
- ▶ Identifier chaque autorité intervenant dans cette matière, son rôle et son mode d'intervention
- ▶ Révision approfondie des notions de réfugié et de protection subsidiaire
- ▶ Examen détaillé de la procédure d'asile
- ▶ Incidences de la réforme de 2007 dans le cadre de l'examen des demandes par le CGRA et le CCE
- ▶ Analyse des conditions d'octroi de l'aide matérielle et de la transition vers l'aide financière des CPAS

Voici quelques questions abordées :

Dans quel sens les décisions du CGRA et du CCE ont-elles évolué depuis la réforme de 2007 ? Quelles sont les conditions d'introduction d'une seconde demande d'asile ? Quand un demandeur d'asile peut-il être enfermé ? Que faire si un demandeur d'asile refuse l'aide matérielle ? A quelles conditions peut-il recevoir l'aide financière des CPAS ?



Cette journée de formation en droit des étrangers peut être suivie de manière isolée à condition d'avoir déjà certaines notions relatives à la problématique de l'asile. La formation peut être complétée par l'une des journées de formation relatives au séjour (accès au territoire et au séjour - niveau 1 ou voies principales d'accès au séjour : la régularisation, le regroupement familial et le séjour des européens - niveau 2). Une journée relative au droit à l'aide sociale et au travail est également dispensée.



- ▶ Syllabus sur tous les droits au séjour sous forme de fiches pratiques
- ▶ Exercices pratiques
- ▶ Documents de séjour et annexes remis par les autorités belges dans le cadre des diverses procédures



- ▶ Illustration à partir de la base de données "Droits en questions"



- ▶ Formation en 1 journée
- ▶ Horaire : 9h - 16h30
- ▶ Prix : 100 €